



tél : 02 537 72 04 - fax : 02 537 84 04  
secretariat@febisp.be - www.febisp.be  
Cantersteen, Galerie Ravenstein, 3 bte 4 - 1000 Bruxelles  
ASBL n° 472859657

**Bruxelles, le 22 janvier 2013**

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE : Les Missions Locales maintiennent la pression à la veille de la sortie du dernier Arrêté d'application de l'Ordonnance Mission Locale**

### **17 janvier 2013 : les Missions Locales se sont invitées chez le Ministre Benoît Cerexhe**

Accompagnées par plus d'une centaine de travailleurs, la délégation des Missions Locales s'est rendue le jeudi 18 janvier au Cabinet du Ministre bruxellois de l'Emploi « sortant », Benoît Cerexhe. Composée de représentants des travailleurs, des directions et de la FeBISP<sup>1</sup>, la délégation a été reçue par le Ministre, à qui elle a remis un Livre Blanc dont elle a présenté brièvement le contenu.

#### **Le Ministre a répondu en quatre points**

- Il a réaffirmé son engagement pour un accompagnement axé sur la qualité et non sur la quantité. La délégation a précisé que pour ce faire, un accompagnateur ne pouvait recevoir plus de 100 travailleurs sans emploi par an.
- Il a également rappelé que les politiques d'activation étaient décidées au niveau fédéral ainsi que le budget associé. Budget qu'il estime insuffisant pour réaliser correctement ce qui est demandé à la Région. Dans ce même ordre d'idée, les Missions Locales et la FeBISP a insisté sur la réelle nécessité d'augmenter leurs moyens, sans quoi il leur était impossible de mettre en œuvre l'Ordonnance.
- Il a indiqué que le Gouvernement de la Région prépare la régionalisation et, qu'à titre personnel, il était un fervent défenseur de la gestion paritaire du transfert de compétences. La délégation a rappelé que ce qui était indispensable pour elle, c'était de maintenir le contrôle et l'accompagnement séparés.
- Il a enfin évoqué combien la situation budgétaire était difficile, mais qu'en sept ans, les moyens pour l'emploi avaient été démultipliés et que, bien sûr, la répartition de l'enveloppe pouvait être discutée. Les Missions Locales et la FeBISP ont rappelé que l'emploi était une priorité du gouvernement et que l'elles se chargeaient des travailleurs sans emploi qui forment le noyau dur du chômage bruxellois (peu qualifiés et longue durée).

### **29 janvier 2013 : Une Assemblée des travailleurs en présence du Ministre**

La délégation des Missions Locales a invité le ministre à répondre aux revendications du secteur lors d'une Assemblée des travailleurs prévue la matinée du mardi 29 janvier au cinéma Vendôme.

### **Mars 2013 : Sortie du dernier Arrêté d'application de l'Ordonnance Mission Locale**

Dans moins de deux mois, les Missions Locales devraient enfin être fixées sur les montants qui leur seront octroyés. Elles sauront également si, comme l'avait promis le Ministre, elles pourront réellement faire un travail axé sur la qualité et non sur la quantité et si elles pourront continuer à augmenter les compétences des travailleurs sans emploi qui s'adressent à elles.

**La FeBISP et les Missions Locales rappellent que, pour effectuer le travail qui leur est demandé, 18 millions d'euros sont nécessaires !**

#### **Contact pour interviews :**

Alice Berger - Attachée Communication et Relations Publiques  
FeBISP asbl - Cantersteen, Galerie Ravenstein, 3 boîte 4 à 1000 Bruxelles  
02 537 72 04 - 0497 48 05 63 - [berger@febisp.be](mailto:berger@febisp.be)

<sup>1</sup> Les neuf Missions Locales de Bruxelles sont membres de la FeBISP, la Fédération des organismes d'Insertion SocioProfessionnelle et d'Économie Sociale d'insertion.